

Rapport

Date de la séance du CE : 16 août 2023
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2023.DIJ.4392
Classification : Non classifié

Secrétariat général de la Direction de l'intérieur et de la justice : autorisation de dépenses pour les services TIC de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) Crédit-cadre 2024-2026

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Qualification juridique des dépenses	3
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	3
3.2	Dépenses périodiques ou uniques.....	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Récapitulatif des dépenses	3
4.2	Comparaison avec les précédentes demandes de crédit	4
4.3	Délimitation par rapport aux autres dépenses	5
4.4	Bénéfices et rentabilité.....	5
5.	Conséquences d'un refus de l'autorisation	6
6.	Sûreté de l'information et protection des données	6
7.	Législation sur les marchés publics	6
8.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux.....	7
8.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value	7
8.2	Amortissements	7
8.3	Coûts induits	8
9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes	8
10.	Répercussions sur les communes	8
11.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	8
12.	Proposition	8
13.	Annexe	9
13.1	Office des assurances sociales (OAS)	9
13.2	Secrétariat général (SG)	10
13.3	Office des mineurs – institutions cantonales (OM – IC)	23
13.4	Total pour la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ).....	25

1. Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve un budget maximal de **22 498 736 francs pour les dépenses uniques et de 20 351 738 francs pour les dépenses périodiques** dans les groupes de produits « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales », « Soutien de la direction » et « Institutions cantonales » de la DIJ pendant les années 2024 à 2026.

Ces dépenses concernent tous les offices de la DIJ. Elles servent à la maintenance et au développement des prestations, y compris à la réalisation de projets et à la fourniture de conseils par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, qui correspond aux coûts de l'utilisation des prestations informatiques sous la forme de prix du service ou de dépenses pour la maintenance, le remplacement d'appareils et les licences. Le présent crédit-cadre englobe les projets de numérisation.

Le crédit-cadre couvre l'ensemble des dépenses connues actuellement qui seront nécessaires pour les prestations visées par le présent arrêté. Les dépenses supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires pendant la durée du crédit (p. ex. pour des projets TIC), mais qui ne peuvent pas être anticipées actuellement seront soumises à l'autorité compétente pour qu'elle les approuve séparément.

Conformément à l'ordonnance sur l'administration numérique¹, les Directions et la Chancellerie d'État – ou plus précisément leurs offices – sont responsables de leurs applications de groupe et spécialisées, tandis que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) a la responsabilité des services de base TIC de l'administration. En vertu d'une pratique en vigueur depuis 2017, le Conseil-exécutif soumet les dépenses liées aux TIC/à la transformation numérique au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadre pluriannuels pour chaque DIR/CHA/JUS ; les dépenses de l'OIO font l'objet d'une demande chaque année. Les dépenses requises pour les projets de grande envergure sont autorisées séparément.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), article 27 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), article 21 ss
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN ; RSB 109.1) : articles 31 et 32
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111), articles 26 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'intérieur et de la justice (ordonnance d'organisation DIJ, OO DIJ ; RSB 152.221.131), articles 8 ss
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22), article 13, alinéa 1, lettre a en relation avec l'annexe, chiffre 3

¹ Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111), articles 26 ss

3. Qualification juridique des dépenses

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

L'article 30, alinéa 1 LFin définit une dépense comme étant nouvelle lorsqu'il existe une liberté d'action pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités. Il existe pratiquement toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC/de numérisation ou de développer les solutions existantes. Les coûts pour les conseils et le développement sont donc nouveaux. Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC/de numérisation, autrement dit dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux – même lorsque la marge de manœuvre est réduite, voire inexistante – sous réserve d'exception pour des affaires concernant uniquement des frais d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Sont périodiques au sens de l'article 28 LFin les dépenses qui servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est en l'occurrence le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large qui sont à prendre en charge pendant toute la durée de vie d'une solution TIC/de numérisation. En revanche, les dépenses pour des projets, pour le développement et les conseils surviennent typiquement dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 27 LFin.

4. Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses faisant l'objet de la présente demande. Celles-ci sont détaillées en annexe par unité administrative et par produit ou application.

Dépenses faisant l'objet de la demande

en CHF (TVA incluse)	2024	2025	2026
Dépenses uniques (sans la réserve)	8 142 613.00	7 871 842.00	6 484 281.00
<i>dont compte des investissements</i>	<i>2 609 930.00</i>	<i>2 935 159.00</i>	<i>2 065 931.00</i>
Dépenses périodiques	6 849 638.00	6 635 955.00	6 866 145.00
<i>dont compte des investissements</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Total par an	14 992 251.00	14 507 797.00	13 350 426.00
Montant du crédit sans la réserve			42 850 474.00
<i>dont compte des investissements</i>			<i>7 611 020.00</i>
<i>Réserve de 8 % sur les dépenses uniques</i>			<i>1 799 899.00</i>

Montant du crédit réserve incluse²

44 650 373.00

Le crédit comprend une réserve de 8 % des dépenses uniques, qui n'est pas inscrite au budget ni au plan financier. S'il doit puiser dans cette réserve, l'OIO s'efforcera de procéder à des compensations internes pour couvrir ces dépenses.

Le présent arrêté ne contient pas les moyens destinés à l'acquisition du nouveau système de gestion des cas (NFFS) et aux coûts d'exploitation qui en résultent. Ces derniers feront l'objet d'une demande de la DSSI par le crédit d'objet « Nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne ». Le système NFFS doit remplacer à la DIJ l'application CMI Axioma des APEA et de l'OM, qui a atteint la fin de son cycle de vie. Si, contre toute attente, le crédit d'objet NFFS n'était pas approuvé, la DIJ devrait demander un crédit complémentaire au présent crédit-cadre afin de financer le remplacement de CMI Axioma et l'exploitation du nouveau système.

4.2 Comparaison avec les précédentes demandes de crédit

Le montant des dépenses autorisées au même titre que dans le cadre de la présente demande a évolué comme suit :

Année	Mio de CHF p/an	Remarques
2021	13 783 058.00	2020.DIJ.172 Autorisation de dépenses pour les services TIC de la DIJ – crédit-cadre 2021 à 2023
2022	11 815 257.00	2020.DIJ.172 Autorisation de dépenses pour les services TIC de la DIJ – crédit-cadre 2021 à 2023
2023	11 820 794.00	2020.DIJ.172 Autorisation de dépenses pour les services TIC de la DIJ – crédit-cadre 2021 à 2023

Ces montants ne sont comparables que dans certaines limites car ils ne comprennent pas les coûts, d'importance variable, de plusieurs projets pluriannuels ayant fait l'objet de demandes séparées (voir ch. 4.3 ci-après).

Voici les principaux écarts par rapport au précédent crédit :

Écart en mio de CHF p/an	Produit	Explication
+2,84	Registre foncier électronique / Capitastra	Frais de maintenance élevés, développement du registre foncier électronique, adaptation du modèle de données de la mensuration officielle ainsi que transition numérique pour la communication et les transactions avec les études de notaire.
+0,75	Stratégie TIC	Orientation stratégique issue de la Stratégie TIC du canton de Berne 2021-2025, pour la mise en place d'une gestion des données commune à l'administration.
+ 0,5	Numérisation du plan directeur cantonal	Coûts d'acquisition du système pour la numérisation du plan directeur cantonal. Les coûts d'exploitation ne sont pas encore connus.

² ACE du 14.06.23 – Planification éventuelle de la distribution du bénéfice 2023 de la BNS – dans le crédit-cadre TIC, nous renonçons à une adaptation, cela a été pris en compte dans le budget global 2024.

+0,61	Communication électronique dans le domaine juridique	Mise à disposition et développement des plateformes et interfaces nécessaires à l'introduction de la communication électronique dans le domaine juridique au sein de la Direction.
-------	--	--

4.3 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Les projets TIC/de numérisation de grande envergure se déroulant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Il n'y a actuellement pas de projet TIC/de numérisation avec autorisation de dépense séparée à la DIJ.

4.4 Bénéfices et rentabilité

Les bénéfices et la rentabilité des principaux sous-projets sont décrits dans le tableau suivant.

Ces projets visent la réalisation des objectifs stratégiques concernant les TIC et l'administration numérique :

- Programme gouvernemental de législature 2023-2026 Engagement 2030
- Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne
- Stratégie TIC du canton de Berne 2021-2025

Projet	Période	Coûts et bénéfices
<i>Registre foncier électronique / Capitastra</i>	2024-2026	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 8 413 539.00. – Capitastra sert à la tenue du registre foncier cantonal. Les montants demandés couvrent la maintenance, l'assistance technique et le développement de l'application. Des développements sont notamment prévus dans le domaine des échanges avec les études de notaire, qui devront se faire à l'avenir par voie électronique.
<i>Numérisation du plan directeur cantonal</i>	À partir de 2025	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 500 000.00. – Acquisition d'un système pour l'aménagement numérique du territoire. Les coûts pour l'exploitation, l'entretien et le développement ne sont pas encore connus. Les coûts ne pourront être établis de manière précise qu'une fois la procédure d'achat terminée.
<i>Stratégie TIC</i>	2024-2025	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 750 000.00. – Les moyens budgétés servent à la mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne 2021-2025 et sont prévus pour adapter les applications spécialisées et du groupe à la gestion des données commune à l'administration. Les adaptations sont

Projet	Période	Coûts et bénéfices
		nécessaires pour permettre le principe de la « saisie unique » ou mettre à disposition des données en tant que données gouvernementales ouvertes.
<i>Communication électronique dans le domaine juridique</i>	2024-2026	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 615 384.60. – Les dépenses comprises dans l'autorisation de dépenses couvrent les coûts pour les adaptations des applications spécialisées et du groupe ainsi que la mise à disposition et le développement de plateformes et d'interfaces visant à permettre la communication électronique dans le domaine juridique.

5. Conséquences d'un refus de l'autorisation

Si une partie des présentes dépenses n'était pas autorisée, cela réduirait d'autant les prestations, qui ne pourraient donc être fournies que de manière limitée, voire pas du tout. Cela aurait également pour conséquence que les tâches de l'administration dépendant de ces prestations ne pourraient plus être accomplies, ou alors qu'imparfaitement. Nous renvoyons en outre aux explications fournies en annexe pour chacune des dépenses.

6. Sûreté de l'information et protection des données

Les documents relatifs au respect des dispositions en matière de sûreté de l'information et de protection des données (SIPD) dans l'application des différentes solutions TIC/de numérisation requis par la législation cantonale applicable sont examinés avant la mise en service par la ou le responsable de la sécurité informatique de l'unité d'organisation ou du projet. Le cas échéant, ils sont également examinés par le Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne dans le cadre du contrôle préalable prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données³.

7. Législation sur les marchés publics

Conformément aux dispositions applicables du droit des marchés publics, les mandats à des tiers sont attribués, selon leur montant, dans le cadre de procédures de gré à gré, sur invitation, ouvertes ou sélectives. Les mandats dont la valeur dépasse 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site Internet www.simap.ch. Parfois, il n'est pas possible de procéder à un appel d'offres public car les mandats ne peuvent être confiés qu'à un seul fournisseur, par exemple s'agissant de marchés subséquents, où des liens de dépendance existent déjà, ou pour des raisons de sécurité. En pareil cas, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prescrit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi recourir contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

³ Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

8. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, les TIC et les locaux

8.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value

L'aperçu en annexe montre la part des investissements qui maintiennent ou augmentent la valeur, y compris leurs répercussions sur les amortissements par prestation. Les investissements dans les projets et les développements sont considérés comme générateurs de plus-value ; tous les autres sont considérés comme entraînant un maintien de la valeur.

Voici le récapitulatif des investissements visant à préserver la valeur ou à générer une plus-value :

Investissements préservant la valeur

en CHF (TVA incluse)	2024	2025	2026	Total
Secrétariat général	0.00	0.00	0.00	0.00
Office des assurances sociales	0.00	0.00	0.00	0.00
Office des mineurs – Institutions cantonales	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	0.00	0.00	0.00

Investissements générant une plus-value

en CHF (TVA incluse)	2024	2025	2026	Total
Secrétariat général	2 609 930.00	2 935 159.00	2 065 931.00	7 611 020.00
Office des assurances sociales	0.00	0.00	0.00	0.00
Office des mineurs – Institutions cantonales	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	2 609 930.00	2 935 159.00	2 065 931.00	7 611 020.00

8.2 Amortissements

Le présent crédit entraîne globalement les charges d'amortissement suivantes, pour une durée d'amortissement moyenne de cinq années :

Charges d'amortissement

en CHF (TVA incluse)	2024	2025	2026	Total
Secrétariat général	521 986.00	587 032.00	413 186.00	1 522 204.00
Office des assurances sociales	0.00	0.00	0.00	0.00
Office des mineurs – Institutions cantonales	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	521 986.00	587 032.00	413 186.00	1 522 204.00

En raison de la durée d'utilisation prévue pour les investissements faisant l'objet de la présente autorisation, les charges d'amortissement s'étendront au-delà de 2026.

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement (acquisitions comprises) de solutions TIC/de numérisation faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer les coûts induits de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuellement en place.

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2021 à 2025 et à la Stratégie pour une administration numérique.

10. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

12. Proposition

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le présent crédit-cadre.

13. Annexe

Cette annexe montre la répartition prévue du montant du crédit entre les unités administratives, les projets et les prestations TIC/de numérisation. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan intégré mission-financement élaboré au printemps de l'année précédente (version 2). Le montant effectif de chaque dépense ou le moment où elle sera effective peut diverger, par exemple du fait de changements dans la planification de projet, de modification des conditions techniques ou du résultat d'appels d'offres publics.

13.1 Office des assurances sociales (OAS)

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁴	Brève description	Nature comptable		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
EVOK	Application spécialisée utilisée à l'OAS pour l'accomplissement des tâches dans le domaine de la réduction des primes d'assurance-maladie ainsi que de la surveillance du respect du régime obligatoire.	Exploitation au sens large ⁵ (d. périodiques)	772 000.00			772 000.00			772 000.00		
		Conseils et développement ⁶ (d. uniques)	350 000.00			350 000.00			350 000.00		
Total des dépenses uniques par an					350 000.00		350 000.00		350 000.00		
Total des dépenses périodiques par an					772 000.00		772 000.00		772 000.00		
Total global par an					1 122 000.00		1 122 000.00		1 122 000.00		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)										3 366 000.00	
Remarques :											

⁴ Application, produit / service ou projet / avant-projet
⁵ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)
⁶ Coûts de projets inclus

13.2 Secrétariat général (SG)

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Brève description	Nature comptable		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
OACOT, finances communales / FinCo	Cette application permet à l'OACOT de contrôler et d'évaluer les finances communales. Les montants demandés comprennent les frais de maintenance, de développement et de licence de l'application.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	130 000.00			130 000.00			130 000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	20 000.00			20 000.00			20 000.00		
Information systématique des communes bernoises (ISCB)	Exploitation et maintenance de l'application ISCB, qui est utilisée à l'OACOT. Celle-ci permet l'information systématique des communes et garantit ainsi une transparence accrue au niveau du canton.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	34 000.00			34 000.00			34 000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	16 000.00		90 769.00			90 769.00			90 769.00

Acquisition de matériel informatique et de logiciels	Acquisition de matériel informatique, de matériel de consommation courante et de logiciels qui ne sont pas disponibles dans le catalogue de l'OIO.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	60 525.00			60 525.00			60 525.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	5000.00			5000.00			5000.00		
CMI Axioma	Exploitation, maintenance et développement de l'application CMI Axioma, qui est utilisée pour la tenue des dossiers au sein des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que de l'Office des mineurs.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	50 000.00			50 000.00			50 000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	100 000.00			40 000.00			40 000.00		
Cont@xt	Logiciel d'enquête pour la déclaration spontanée des communes/collectivités dans le cadre des visites de contrôle des préfectures. Les coûts comprennent l'exploitation en cours ainsi que l'acquisition de la solution de remplacement.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	20 657.00			20 657.00			20 657.00		
		Conseils et développement (d. uniques)							150 000.00		
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.											

CR-Business	CR-Business est l'application spécialisée de l'Office du registre du commerce, qui l'utilise pour la tenue du registre du commerce.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	282 700.00			276 200.00			276 200.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	43 500.00			53 500.00			53 500.00		
Prestations de tiers	Coûts de prestations de tiers, telles que conseils juridiques, direction de projet ou prestations d'assistance dans le cadre de projets.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	54 000.00			54 000.00			54 000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	205 000.00		346 154.00	190 000.00		230 769.00	190 000.00		115 385.00
Numérisation du plan directeur cantonal	Coûts d'achat du système pour la numérisation du plan directeur cantonal. Les coûts d'exploitation ne sont pas encore connus.	Conseils et développement (d. uniques)						500 000.00	n.d.		
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.											
Numérisation des procédures d'autorisation des préfectures	Numérisation des procédures d'autorisation des préfectures. Les coûts couvrent la direction de projet externe ainsi que les adaptations et développements apportés aux logiciels.	Conseils et développement (d. uniques)	160 000.00		38 462.00	160 000.00		38 462.00			38 462.00
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.											

Numérisation des bureaux du registre foncier	Ce poste comprend la maintenance, l'entretien ainsi que l'exploitation de la solution de numérisation utilisée au sein des bureaux du registre foncier.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	58 689.00			58 689.00			58 689.00		
Plans d'affectation numériques / ePlan	Le projet de plans d'affectation numériques (ePlan) de l'OACOT permet de saisir, de traiter et d'approuver des plans sous la forme électronique. Il est ainsi possible de procéder à l'examen préalable et d'approuver les données des plans d'affectation sous la forme numérique.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	125 000.00			130 000.00			135 000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	275 000.00		96 154.00	275 000.00		57 692.00	275 000.00		19 231.00
Remarques : les coûts du présent crédit sont supérieurs d'environ CHF 900 000.00 au crédit-cadre TIC 2020 à 2023. Cette majoration est justifiée par le développement de la capacité multiclients de la solution.											
EasyRedmine	Exploitation et maintenance de la plateforme en ligne EasyRedmine, qui est utilisée pour la gestion de projets et de tâches.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	8000.00			8500.00			9000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	75 000.00								
eBau	eBau permet à tous les services concernés de traiter les demandes de	Exploitation au sens large (d. périodiques)	100 000.00			100 000.00			100 000.00		

	permis de construire sous la forme électronique. Dans le cadre du développement, des extensions pour des tiers sont préfinancées et facturées à ces derniers.	Conseils et développement (d. uniques)	390 000.00			335 000.00			225 000.00		
ELBA	Application de comptabilité servant de système auxiliaire à SAP. Elle sert également d'interface pour le versement des données dans SAP. Les coûts couvrent l'exploitation en 2024 et la migration vers une solution de remplacement en 2025.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	565 000.00								
		Conseils et développement (d. uniques)			100 000.00						
Communication électronique dans le domaine juridique	Mise à disposition et développement des plateformes et interfaces nécessaires pour l'introduction de la communication électronique dans le domaine juridique au sein de la Direction.	Conseils et développement (d. uniques)			230 769.00			230 769.00			153 846.00
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026											

Registre foncier électronique / Capitastra	Le registre foncier électronique permet aux bureaux du registre foncier de saisir et d'actualiser les données du registre foncier (Capitastra) et de publier les données relatives aux immeubles (GRUDIS / GRUDIS public).	Exploitation au sens large (d. périodiques)	2 275 000.00			2 261 000.00			2 216 000.00	
		Conseils et développement (d. uniques)			315 385.00			707 692.00		638 462.00

Remarques : par rapport au dernier crédit, les coûts ont augmenté de 2,84 millions de francs pour le poste Registre foncier électronique / Capitastra. Le poste GRUDA-MO, qui était encore présenté séparément dans le dernier crédit, a cette fois été calculé avec le présent poste (CHF 1,4 mio). Les augmentations de coûts restantes sont justifiées par les développements de eGov ainsi que les hausses des frais de maintenance et de licence.

ePayment	Achat ainsi qu'assistance technique et maintenance des terminaux mobiles de paiement pour le personnel des services externes des OPF.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	105 000.00			15 000.00			15 000.00	
-----------------	---	---	------------	--	--	-----------	--	--	-----------	--

Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.

Evidence	Evidence est une application spécialisée utilisée par les préfectures pour la gestion de leurs affaires. Les montants comprennent les coûts relatifs à la maintenance et à l'assistance.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	385 094.00			406 561.00			428 351.00	
		Conseils et développement (d. uniques)	0.00		230 769.00			230 769.00		230 769.00

eXpert BA	eXpert BA est l'applica- tion spécialisée des of- fices des poursuites. Les montants deman- dés couvrent les frais d'exploitation, d'entre- tien et de développe- ment de la solution.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	574 000.00			569 000.00			554 000.00		
		Conseils et dé- veloppement (d. uniques)	270 000.00			155 000.00			155 000.00		
eXpert KA	eXpert KA est l'applica- tion spécialisée des of- fices des faillites. Les montants demandés couvrent les frais d'ex- ploitation, d'entretien et de développement de la solution.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	213 000.00			213 000.00			213 000.00		
		Conseils et dé- veloppement (d. uniques)	90 000.00		115 385.00	50 000.00		76 923.00	50 000.00		38 462.00
FachDMAV	L'introduction à l'échelle de la Suisse du nouveau modèle de géodonnées DMAV né- cessite une adaptation des systèmes auxi- liaires qui utilisent le modèle de données ac- tuel de la mensuration officielle.	Conseils et dé- veloppement (d. uniques)	0.00			100 000.00			100 000.00		
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.											
GeoDB	La banque de données géographiques du can- ton de Berne (GeoDB) est le principal outil permettant la produc- tion et la conservation des différents jeux de	Exploitation au sens large (d. périodiques)	48 100.00			34 100.00			50 000.00		
		Conseils et dé- veloppement (d. uniques)	50 000.00			80 000.00			30 000.00		

	données liés au territoire disponibles dans le canton de Berne.										
Geolab	Le Geolab est utilisé par les offices cantonaux pour tester les logiciels et matériels dans le domaine du SIG et de l'information géographique. Les tests servent de base décisionnelle pour la poursuite des projets testés.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	30 000.00			30 000.00			30 000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	20 000.00			20 000.00			20 000.00		
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.											
Géoportail	Exploitation, entretien et maintenance du géoportail du canton de Berne. Le géoportail est la plateforme officielle pour la diffusion d'informations géographiques.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	72 550.00			72 550.00			72 550.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	153 350.00			133 350.00			133 350.00		
Contrôle des affaires MO	Application concernant la gestion des contrats d'entreprise de la mensuration officielle. Le remplacement de l'application est prévu pour 2024.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	5000.00			5000.00			5000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)			57 692.00	5000.00		0.00	5000.00		0.00
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.											

SIG ICDG	Développement et adaptations dans le domaine de l'infrastructure cantonale des données géographiques.	Exploitation au sens large (d. périodiques)			76 923.00			184 615.00		153 846.00
Remarques : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026. Dans le dernier crédit, ce poste était indiqué sous Poste de travail cantonal SIG.										
Poste de travail cantonal SIG	Le poste de travail cantonal SIG est l'outil SIG standard pour la saisie, le traitement, la consultation et la représentation de données SIG ainsi que pour l'accès à GeoDB.	Conseils et développement (d. uniques)	207 738.00			212 738.00			207 738.00	
Officeatwork	Frais de maintenance et prestations de fournisseurs pour l'exploitation du gestionnaire de modèles Officeatwork utilisé par les APEA et l'OIG. Les moyens comprennent aussi l'achat d'un système de gestion cantonale des documents en 2024.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	92 500.00			92 500.00			92 500.00	
		Conseils et développement (d. uniques)	35 000.00		338 462.00	35 000.00		38 462.00	35 000.00	38 462.00
Formulaires en ligne	Frais liés à l'adaptation et au développement de formulaires en ligne, par exemple pour la commande d'un extrait du registre foncier auprès des bureaux du	Conseils et développement (d. uniques)	180 000.00			140 000.00			140 000.00	

	registre foncier ou pour le dépôt d'une demande de réduction des primes auprès de l'Office des assurances sociales.									
Cadastre RDPPF	Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dresse l'inventaire des principales restrictions applicables aux immeubles conformément aux dispositions légales et aux actes édictés par les autorités.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	52 180.00			53 180.00			53 180.00	
		Conseils et développement (d. uniques)	60 000.00			60 000.00			60 000.00	
Évaluation des partenaires MO	Logiciel d'évaluation des partenaires commerciaux de l'OIG dans le domaine de la mensuration officielle. Le remplacement de l'application est prévu pour 2024.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	5000.00			5000.00			5000.00	
		Conseils et développement (d. uniques)			57 692.00	5000.00			5000.00	
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.										
Plateforme de processus PPF	L'application pilote le groupement d'applications de la DIJ de manière centralisée. Elle sert de passerelle entre le groupe d'applica-	Exploitation au sens large (d. périodiques)	65 580.00			62 580.00			62 580.00	
		Conseils et développement (d. uniques)			288 222.00			251 914.00		251 914.00

	tions et les autres applications spécialisées et du groupe de l'administration, telles que SAP ou BE-Login.									
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.										
RPA – Robotic Process Automation	Logiciel pour l'automatisation d'étapes de procédures manuelles, p. ex. dans le cadre de tests de logiciels ou de travaux répétitifs dans les offices de la DIJ.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	133 003.00			133 003.00			133 003.00	
		Conseils et développement (d. uniques)			189 400.00			189 400.00		189 400.00
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.										
SAP	Coûts pour les adaptations spécifiques de la DIJ en lien avec des systèmes auxiliaires ou des besoins du Service des finances et du controlling relativement à SAP	Conseils et développement (d. uniques)			76 923.00			76 923.00		76 923.00
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.										
SocialWEB	Coûts pour les licences, l'assistance technique, la maintenance et le développement de l'application spécialisée du Foyer d'éducation Lory, du Centre de pédagogie	Exploitation au sens large (d. périodiques)	137 000.00			137 000.00			137 000.00	

	spécialisée Landorf Kö- niz-Schlössli Kehrsatz, du Foyer scolaire du Château de Cerlier et de la Station cantonale d'observation de Bolli- gen.									
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026 en lien avec le rattachement des institutions cantonales à la DIJ.										
VeriSO	VeriSo sert à la vérifi- cation et à la validation des données de la mensuration officielle. Les montants deman- dés comprennent les frais de maintenance et de développement.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	15 500.00			15 500.00			15 500.00	
		Conseils et dé- veloppement (d. uniques)	44 500.00			44 500.00			44 500.00	
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.										
Accès centralisé aux informations foncières	Coûts de développe- ment pour l'interface avec le système d'in- formations sur les don- nées relatives aux im- meubles de la Confé- dération.	Conseils et dé- veloppement (d. uniques)	0.00			40 000.00			70 000.00	0.00
Remarque : poste nouvellement ajouté pour le crédit-cadre TIC 2024 à 2026.										
Applications res- tantes (CHF < 50 000/an)	Coûts pour l'exploita- tion, l'assistance tech- nique, la maintenance et le développement d'applications spéciali- sées et d'applications du groupe dont les	Exploitation au sens large (d. périodiques)	402 672.00			398 672.00			398 672.00	
		Conseils et dé- veloppement (d. uniques)	68 333.00		60 769.00	68 333.00		30 000.00	45 000.00	30 000.00

	coûts annuels sont inférieurs à CHF 50 000.00.										
Remarque : à ce poste sont regroupés des postes qui étaient mentionnés séparément dans le crédit-cadre TIC 2020 à 2023.											
OIG – applications restantes (CHF < 50 000/an)	Coûts pour l'exploitation, l'assistance technique, la maintenance et le développement d'applications spécialisées et du groupe de l'Office de l'information géographique dont les coûts annuels sont inférieurs à CHF 50 0000.00.	Exploitation au sens large (d. périodiques)	28 500.00			30 500.00			32 500.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	50 000.00			50 000.00			45 000.00		
Remarque : à ce poste sont regroupés des postes qui étaient mentionnés séparément dans le crédit-cadre TIC 2020 à 2023.											
Feuille de route CIO	Coûts d'adaptation pour les applications spécialisées et du groupe résultant de projets TIC d'envergure cantonale (notamment Conad, PTC, Idp).	Exploitation au sens large (d. périodiques)	50 000.00			500 000.00			750 000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)	950 000.00			500 000.00			250 000.00		
eGov	Ce poste comprend les projets qui résultent de la planification des priorités en vue de la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique.	Conseils et développement (d. uniques)	1 000 000.00			1 000 000.00			1 000 000.00		

Transformation des TIC	Ce poste comprend les processus visant la transformation de l'informatique au sein de la DIJ, notamment : contrôles de sécurité d'applications spécialisées par des tiers (tests d'intrusion), ou l'établissement de nouvelles compétences numériques.	Conseils et développement (d. uniques)	500 000.00			500 000.00			500 000.00		
Total			11 146 671.00		2 609 930.00	10 334 138.00		2 935 159.00	10 045 995.00		2 065 931.00
			0			0			0		
Total des dépenses uniques par an					7 370 613.00			7 099 842.00			5 712 281.00
Total des dépenses périodiques par an					6 385 988.00			6 169 455.00			6 399 645.00
Total global par an					13 756 601.00			13 269 297.00			12 111 926.00
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											39 137 824.00

13.3 Office des mineurs – institutions cantonales (OM – IC)

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet	Brève description	Nature comptable		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur		Maintien de la valeur	Augmentation de la valeur
Logiciel scolaire du FSCC	Coûts pour l'exploitation, l'assistance tech-	Exploitation au sens large (d. périodiques)	50 650.00			53 500.00			53 500.00		

	nique et la maintenance du logiciel scolaire du FSCC	Conseils et développement (d. uniques)									
Logiciel scolaire du CPSKK	Coûts pour l'exploitation, l'assistance technique et la maintenance du logiciel scolaire du CPSKK	Exploitation au sens large (d. périodiques)	63 000.00			63 000.00			63 000.00		
		Conseils et développement (d. uniques)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an					113 650.00		116 500.00			116 500.00	
Total global par an					113 650.00		116 500.00			116 500.00	
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)										346 650.00	

13.4 Total pour la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

Groupes de produits « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales », « Soutien de la direction » et « Institutions cantonales »

en CHF	2024	2025	2026
Total des dépenses uniques par an	8 142 613.00	7 871 842.00	6 484 281.00
dont compte des investissements	2 609 930.00	2 935 159.00	2 065 931.00
Total des dépenses périodiques par an	6 849 638.00	6 635 955.00	6 866 145.00
dont compte des investissements	0.00	0.00	0.00
Total global par an	14 992 251.00	14 507 797.00	13 350 426.00
dont compte des investissements			7 611 020.00
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			42 850 474.00